

Saint-Amarin, le 23 janvier 2020

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

#### **1. Décisions prises par le Bureau**

Lors de sa séance du 21 janvier 2020, le Bureau a décidé :

- d'attribuer une avance de 10 000 € de la subvention de fonctionnement 2020 à l'association E.M.H.T.
- d'attribuer l'accord-cadre pour divers travaux de réhabilitation des ouvrages eau potable aux trois entreprises suivantes du mieux-disant au moins bien-disant :
  - SADE CGTH,
  - SOGEA EST BTP,
  - ARKEDIA.
- d'attribuer la subvention de 30 € par sculpture avec un maximum de 10 sculptures et donc de 300 € à l'association du Ski Club de Kruth ;
- de valider le projet d'amélioration du chemin de service du Belacker
- d'approuver les deux conventions relatives à l'ouverture des pistes de VTT Enduro sur la rive droite de la Vallée de Saint-Amarin.
- d'approuver le projet de station de trail et de marche nordique ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- d'émettre un avis favorable pour les nouvelles subventions pour la sauvegarde du patrimoine bâti.
- de valider le programme d'action pour la revitalisation des professions de santé sur la vallée de Saint-Amarin et d'approuver le versement d'un loyer durant 6 mois pour l'utilisation temporaire du cabinet médical du Docteur WAEKEL à Saint-Amarin dans un maximum de 3 000 € au total.

#### **2. Décision prise par le Président**

Par arrêté du 6 janvier 2020, le Président a décidé, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, de signer le virement de crédit de 20.000 € du chapitre 022 vers le chapitre 011 article 611 du Budget Odures Ménagères 2019.